

EXPOSE DES MOTIFS

**DU PROJET DE LOI PORTANT AUTORISATION DE
RATIFICATION DE L'ACCORD DE PRÊT SIGNE LE 13
OCTOBRE 2023 ENTRE LE BURKINA FASO ET LA
BANQUE OUEST AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT
POUR LE FINANCEMENT DU PROJET
D'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE DANS LES
LOCALITES FRAGILES (PAEP-LF)**

INTRODUCTION

Dans l'optique d'améliorer les conditions de vie des populations, le Burkina Faso s'est engagé en 2016 à atteindre les Objectifs de Développement Durable (ODD) à l'horizon 2030. Ainsi, pour atteindre l'objectif 6 des ODD relatif à l'eau et à l'assainissement à savoir « garantir l'accès de tous à des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau », le pays s'est doté d'outils programmatiques à savoir le Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable (PN-AEP) 2016-2030. L'objectif stratégique de ce programme est de satisfaire durablement les besoins en eau potable des populations en quantité et en qualité.

Le Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable (PN-AEP) 2016-2030 est en cohérence avec le Plan d'Action pour la Stabilisation et le Développement (PA-SD) 2023-2025 adopté par le Gouvernement le 25 janvier 2023, qui est l'instrument central d'opérationnalisation de la Politique nationale de développement durant la période de la Transition. Son objectif stratégique 3.6 de l'axe 3 du pilier 3 porte sur l'engagement du gouvernement à améliorer le cadre de vie, l'accès à l'eau potable, à l'assainissement et aux services énergétiques de qualité.

Les régions de la Boucle du Mouhoun, des Cascades, du Centre, du Centre-Est, du Centre Nord, du Centre-Ouest, du Centre-Sud, des Hauts Bassins, du Nord, du Plateau Central et du Sud-Ouest sont des zones à hydrogéologie difficile, subissent les effets négatifs des changements climatiques et sont confrontées à l'insécurité entraînant un déplacement massif des populations.

L'accès à l'eau potable dans ces localités nécessite l'implication de tous. Pour ce faire, les autorités en charge de l'eau et ses Partenaires Techniques et Financiers (PTF) se sont engagées dans la réalisation d'infrastructures d'Approvisionnement en Eau Potable (AEP) afin de répondre de façon durable et équitable à la problématique de l'approvisionnement en eau potable (AEP) des populations en milieu rural.

C'est dans ce sens que le Gouvernement Burkinabè a entrepris, avec l'accompagnement de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD), d'élaborer et mettre en œuvre le Projet d'Approvisionnement en Eau Potable dans les Localités Fragiles (PAEP-LF). Ce projet s'inscrit dans la nécessité de satisfaire d'une part les besoins en eau potable des déplacés internes dans les zones d'accueil et d'autre part le milieu rural à fort déficit en eau potable due à l'hydrogéologie difficile.

Le projet se justifie par sa vocation à apporter sa contribution à résoudre les défis urgents dont les populations cibles font face notamment, en contribuant : i) à l'amélioration de l'accès à l'eau potable en milieu rural, spécifiquement dans les localités fragiles ; ii) à l'atteinte des objectifs du Plan National de Développement Economique et Social (PNDES) 2021-2025 et le Plan d'Action pour la Stabilisation et le Développement (PA-SD) 2023-2025 et iii) à assurer la cohérence avec les objectifs du Programme SONGTAABA de l'UEMOA.

L'exécution du PAEP-LF par la mise en place des infrastructures d'eau potable à savoir les bornes fontaines et les branchements particulier va réduire considérablement la corvée d'eau. En effet, les effets bénéfiques seront entre autres, la diminution du temps mis au niveau des Pompes à Motricité Humaine (PMH), la réduction des distances parcourues.

Enfin, le projet s'inscrit dans la continuité des financements de la BOAD dans le secteur de l'eau potable en zones rurales au Burkina Faso et vise donc à appuyer les efforts du Gouvernement pour améliorer la qualité de la desserte en eau potable et le renforcement des capacités de gestion du secteur.

Le présent exposé de motifs est élaboré en vue de la ratification de l'accord de prêt signée le 13 octobre 2023 entre le Burkina Faso et la banque ouest africaine de développement pour le financement du Projet d'Approvisionnement en Eau Potable dans les Localités Fragiles (PAEP-LF).

1- OBJECTIFS, ZONE D'INTERVENTION ET BENEFICIAIRES DU PROJET

1.1- Objectif Global

L'objectif du projet est de contribuer à l'accès universel à l'eau potable des populations des localités impactées par le contexte sécuritaire et/ou à hydrogéologie difficile, au Burkina Faso.

De manière spécifique, il s'agit de :

- accroître les capacités de production et de stockage d'eau potable de la zone du projet ;
- desservir une population supplémentaire d'environ 174 000 habitants y compris les personnes déplacées internes ;
- assurer la gestion durable des ouvrages d'approvisionnement en eau potable.

1.2- Zone d'intervention du projet et bénéficiaires

La zone d'intervention directe du projet couvre onze (11) régions sur les treize (13) que compte le Burkina Faso. Ce sont : la région de la Boucle du Mouhoun, la région des Cascades, la région du Centre-Est, la région du Centre-Nord, la région du Centre-Ouest, la région du Centre-Sud, la région des Hauts Bassins, la région du Nord, la région du Plateau Central, la région du Centre et la région du Sud-Ouest. Les bénéficiaires sont les populations déplacées internes ainsi que les populations hôtes des régions concernées.

2- DESCRIPTION TECHNIQUE DU PROJET

2.1. Résultats attendus

Les résultats attendus du projet sont :

- ❖ **Résultat 1** : la production et le stockage d'eau potable de la zone du Projet sont accrues respectivement de 7 000 m³/j et de 1 700 m³ ;

- ❖ **Résultat 2** : une population supplémentaire d'environ 174 000 habitants est desservie en eau potable, y compris les personnes déplacées internes ;
- ❖ **Résultat 3** : la gestion durable des ouvrages d'approvisionnement en eau potable est assurée.

2.2. Composantes

Le projet comporte trois composantes :

- **Composante 1 « Développement des infrastructures d'approvisionnement en eau potable »** : elle concerne (i) la construction des infrastructures d'approvisionnement en eau potable, (ii) l'intermédiation sociale, l'animation et la sensibilisation, (iii) le suivi contrôle des travaux d'AEP ; (iv) la conduite des études d'AEP ;
- **Composante 2 « Mesures environnementales et sociales »** : cette deuxième composante concerne (toutes les mesures à mettre en œuvre et qui porteront sur des actions correctives et préventives des impacts négatifs et de renforcement des impacts positifs du projet sur l'environnement et sur les populations de la zone d'influence du projet. Les mesures environnementales et sociales prennent en compte, entre autres, des mesures d'autonomisation économique des femmes déplacées internes
- **Composante 3 « Renforcement des capacités »** : Cette composante concerne le renforcement des capacités des acteurs de l'Etat et des jeunes dans les métiers de l'eau. Il s'agit de la formation de 60 jeunes sur les métiers de l'eau (Plomberie) dont 30% de femmes (40% de PDI) et la formation de 60 jeunes sur les métiers de l'eau (montage et entretien des plaques solaires) dont 30% de femmes (40% de PDI).

3- COUT DU PROJET ET CARACTERISTIQUES DU FINANCEMENT

3.1- Coût du projet

Le coût total hors taxes du projet est évalué à Onze milliards six cent douze millions (11 612 000 000) francs CFA HT/HD. Il est financé par la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) et l'Etat Burkinabé.

Le prêt accordé par la Banque s'élève à 11 000 000 000 FCFA, soit 95% du coût total hors taxes du projet et la contrepartie décaissable de l'Etat est estimée à 612 000 000 FCFA, soit 5% du coût total hors taxes du projet.

3.2- Caractéristiques du financement

Les conditions relatives à la mise en œuvre de l'accord de financement sont les suivantes :

Montant du financement	11 612 000 000 FCFA HT/HD
Date de signature de l'accord	13 octobre 2023
Taux d'intérêt	2.6% l'an
Maturité du prêt	10 ans
Différé d'amortissement	03 ans
Durée de remboursement	07 ans
Date de clôture du projet	Juillet 2025
Durée d'exécution du projet	21 mois

CONCLUSION

Le financement du Projet d'Approvisionnement en Eau Potable dans les Localités Fragiles (PAEP-LF) contribuera à améliorer considérablement les conditions de vies des populations de ces zones à fort défis sécuritaire et à hydrogéologie difficiles. Environ 6 397 579 habitants, soit plus de 40% de la population totale du Burkina Faso sera concerné par l'intervention du projet. Sa mise en œuvre permettra entre autres de créer des emplois, d'accroître la production d'eau potable et d'améliorer l'accès à une source d'eau améliorée.

Au regard de l'importance des résultats attendus et des conditions avantageuses du prêt, la ratification de cet accord permettra au Ministère de l'eau et de l'assainissement de réunir les conditions nécessaires à une mise en œuvre réussie du projet.

Le Ministre de l'Economie, des Finances
et de la Prospective



[Signature]
Aboubakar NACANABO
Officier de l'Ordre de l'Etat